Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2022 à 09h20
Réference de l'AR : 054-200043693-20220711-2022_088-DE
Affiché le 13/07/2022 ; Certifié exécutoire le 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-41

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 11 JUILLET 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	15	
Nombre de titulaires présents	28	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	38	(a+b+c)

Objet
MODIFICATION DU CAPITAL SPL XDEMAT CDG54

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)- D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- SAPA D (BOISMONT) –J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) -E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –FOULON N(LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L HOUSSON (LONGUYON)-TROMBINI AM (LONGUYON) - M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) – JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) - ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** G DIDIER (DONCOURT) à D MULDER (BASLIEUX)- C PERCHERON (LONGUYON) à JP JACQUE (Longuyon)- JL WOJCIK (LONGUYON) à M POLLRATZKY (Longuyon)- C LECOINTRE (LONGUYON) à J SAILLET (LONGUYON)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT) à D ROESER (tellancourt)- M FAIETA (PIERREPONT) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- Y DEMUTH (VILLE AU MONTOIS) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- B DELATTRE (OTHE) à JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12/07/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 05 JUILLET 2022 Le président,

A l'appel des candidatures, Dominique Piedfer, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Ainsi, depuis le 1er semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social est divisé en 12 838 actions

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE DE

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant la Communauté de Communes Terre Lorraine du longuyonnais à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Le Président

Fait à LONGUYON le 13/07/2022

Jean-Pierre JACQUE